

Un souper de municipaux

Autor(en): **C.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1898)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

1798

*L'armée française à Lausanne. — Requisitions.
 Dévouement patriotique d'un enfant.*

Le 28 janvier 1798, l'armée française commandée par Ménéard, qui avait son quartier général à Ferney, franchissait notre frontière. Ce général, avertissant l'Assemblée provisoire des délégués des villes et communautés du Pays de Vaud, lui enjoignait en même temps de lui préparer de l'argent et des vivres: « Il » me faut environ 700,000 francs, disait-il, pour » pourvoir aux besoins de ma division. De plus, » ma division doit trouver, le 28 courant, à Nyon, » 8500 rations de pain, autant de viande et de » vin, avec 300 rations de foin, de 20 livres, et » de deux-tiers de rations d'avoine. Il y aura » en outre 9000 rations d'eau-de-vie, de 16 rations par bouteille. »

Ménéard demandait aussi ces provisions pour l'armée du général Rampon, qui, venant de Thonon, avait débarqué à Villeneuve et à Vevey. Et ces préparatifs devaient avoir lieu pour toutes les stations de l'armée.

Partout on se préparait à recevoir les soldats français, partout les populations cherchaient à pourvoir aux exigences de la situation par des dons en argent ou des denrées. Sur tout le parcours de l'armée, l'animation était immense; chacun luttait de patriotisme et de dévouement.

Le 29, Ménéard, suivi de son état-major, fit son entrée à Lausanne, avec 9000 hommes.

L'Assemblée provisoire, qui siégeait en permanence à Lausanne, recevait continuellement de nouveaux délégués des communes et de nouvelles adhésions, accompagnées de dons déposés avec enthousiasme sur l'hôtel de la patrie.

Le siège de cette assemblée, à l'Hôtel-de-Ville, entretenait une animation continuelle sur la place de la Palud.

La famille Dapples, qui habitait alors la maison située vis-à-vis, et qui a été reconstruite dernièrement par la commune de Lausanne, était aux premières loges pour contempler ce mouvement de la population lausannoise.

Un jour, le père et la mère, assis près de la fenêtre, regardaient passer tous ceux qui allaient contribuer par des dons volontaires au paiement des dépenses nécessaires à leur émancipation et à la défense de la patrie. Au près d'eux était un jeune garçon de dix ans que cette effervescence patriotique avait vivement ému. Tout à coup, un généreux élan s'empara de son cœur; il passe dans la chambre voisine, prend les prix en argent qui lui avaient été délivrés aux dernières promotions du collège, sort de la maison à l'insu de ses parents, monte l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, heurte à la porte de la salle où siégeait l'Assemblée provisoire, et remet sa petite offrande. Séance tenante, cette assemblée lui délivra l'acte de patriotisme dont voici la copie textuelle:

UNION — CONCORDE

L'assemblée générale des Représentants provisoires du Pays de Vaud a reçu de la part du citoyen Marc-Robert-Charles-Juste Dapples, de Lausanne, âgé de dix ans, l'offrande patriotique de quatre pièces d'argent, prix de son application dans les études.

Charmée de trouver des sentiments si beaux dans un cœur aussi jeune, Elle a non-seulement décrété mention honorable de ce don; mais elle a encore appelé dans son sein le jeune citoyen qui en a fait l'offrande, pour lui témoigner les sentiments unanimes dont ses membres sont pénétrés.

Il parait. L'assemblée lui adresse ses remerciements. Elle se plaît à voir en lui un des soutiens de la Patrie. Elle l'assure de sa bienveillance et de son amitié, et elle charge son Président de lui donner l'accolade fraternelle.

Expédié sous le sceau de l'assemblée et les signatures requises, le 31 janvier 1798.

Chancellerie du pays de Vaud,

VALIER, secrétaire. MIÉVILLE.

(L. S.)

Un souper de municipaux.

C'était le soir de Sylvestre. Les honorables municipaux de la commune de ... étaient assemblés à l'auberge, dans la petite salle qui sert ordinairement de sanctuaire aux sociétés locales, aux réunions particulières, etc.

Fait remarquable et qui se présente peu fréquemment aux assemblées ordinaires du pouvoir exécutif communal, tous les municipaux, huissier compris, étaient présents. Après bien des hésitations, on avait cru devoir aussi, par déférence, convoquer le président et le secrétaire du Conseil communal.

Inutile de vous dire que ces respectables conseillers s'étaient réunis là, non point pour discuter une des grandes questions à l'ordre du jour: eau, force, lumière, socialisme ou rachat des chemins de fer, questions fort ardues et qui les intéressaient fort peu du reste, comme tous les autres grands problèmes sociaux; mais ils s'étaient plutôt donné ce rendez-vous pour savourer quelque succulent repas, commandé d'avance à l'aubergiste et dont un bon providentiel, découvert sur quelque opération municipale de l'année, faisait tous les frais.

Il est minuit. Nos gens sont repus; plats et assiettes ont été prestement enlevés et l'aubergiste sert avec un empressement tout particulier les honorables représentants de l'autorité.

Les têtes sont déjà échauffées, l'Epesses de M. Fonjallaz a déjà mis la joie au cœur de plus d'un participant et le boursier communal, quelque peu lancé, vient de chanter sur un ton de commande sa romance de prédilection:

Viens, mon adorée,
 Ma bien aimé-é-é-é etc.

Malgré sa voix de clarinette fêlée, tous l'écou-

tent religieusement, les regards suspendus à ses lèvres pour ne pas perdre la moindre bribe d'une si délicieuse romance.

Mais arrivé au deuxième verset, la mémoire lui fait défaut; il s'arrête en s'écriant, d'une voix enrouée: « Charrette! que je n'aie pas pris mon carnet où je l'ai copiée: c'est pourtant les derniers versets qui sont les plus jolis! »

— Bois-en un! ça te fera rassouvenir, lui dit le secrétaire.

Le boursier vide son verre, mais les strophes s'obstinent toujours à venir et restent confuses dans son cerveau; aussi se rassied-il en maugréant.

Et tous d'applaudir quand même et de crier: « Bravo pour le boursier! »

Et comme pour faire oublier l'absence de mémoire du boursier, le président du conseil entonna le *Ranz-des-vaches*, qui fut bissé; puis l'huissier, qui avait retenu de son père une chanson du Sonderbund, attaqua sur un air de fausset d'ophticléide:

Les Jésuites cette fois,

Les Jésuites cette fois, etc.

Et les bouteilles d'aller leur train.

— Dites donc, syndic, fait alors le plus jeune municipal, dites-nous voir un peu ce que c'est que ce centenaire qu'on va fêter le 24 janvier; je ne suis pas bien au clair de ça, moi, j'avais toujours cru que c'était le 14 avril qui était la fête d'indépendance des Vaudois, et qui dians-tre étaient ce Laharpe, ce Muret, ce Monod et compagnie, que les journaux en sont tout pleins. Vous devez ça savoir, syndic?

Le syndic n'est pas, comme vous devez le supposer, un Démosthène; abstenez-vous aussi de l'interroger sur les grandes phases de notre histoire, car ses connaissances dans ce domaine sont aussi fort limitées. Cependant, échauffé par l'Epesses, il grillait d'envie de dire deux mots, ne fût-ce que pour montrer sa supériorité sur ses autres collègues qui n'avaient fait jusqu'ici que chanter; aussi, après avoir bu un verre, débuta-t-il en ces termes:

« Chers concitoyens, l'ami Gustave me demande de dire deux mots sur le centenaire, et bien je veux bien! Pour ce qui est du 24 janvier, je suis bien d'accord avec lui et je crois qu'ils se sont fourré le doigt dans l'œil en la mettant au 24, car j'ai toujours entendu dire à mon père, à mon grand-père et à tout le monde que c'était le 14 avril, et même qu'on chante encore:

Po la fêta dâo quatorze.

(Ici le syndic se met à entonner le premier couplet que tous appuient en chœur).

» Pour ce qui en est de La Harpe, Muret, etc., avez-vous lu la *Revue*?

— Non! firent plusieurs voix.

— Donc, reprit le syndic, si vous n'avez pas lu la *Revue*, vous n'avez rien lu. Et bien, il se dit que La Harpe voulait faire comme Davel, émanciper le canton de Vaud, seulement, d'après mon opinion, Davel a eu plus de courage, il a laissé sa tête, tandis que quand Laharpe a eu vu que les Bernois lui montraient les dents, il s'est dépêché de fichier le camp à Paris en

plantant là les Vaudois. Est-ce ainsi qu'on fait ! Il n'a pas eu le demi-quart du courage à Davel, et je ne sais pas pourquoi les journaux le blaguent tant ! »

Comme notre syndic ne se souvenait plus de ce qu'il avait lu sur Muret et les autres patriotes Vaudois, il se borna à dire : « Pour ce qui est de Muret et consorts, on en causera plus tard. » « Et bien ! ajouta-t-il, voilà ce que c'est que le centenaire, et puis qu'ils l'ont avancé d'un mois ou deusse, ça ne veut rien dire ; on le fêtera quand même le 24 janvier et une seconde fois le 14 avril s'il faut.

« A la santé de la municipalité ! qu'elle vive ! »

Et tous d'applaudir en pensant qu'à la première vacance au Grand Conseil, le candidat serait tout trouvé en la personne du syndic.

C. T.

Le bon municipal

Air de Roger Bontemps.

Il est des gens vulgaires,
Aux ignobles propos,
Injustes et sévères
Pour les municipaux.
Méditez, hypocrites,
Avant de croire au mal,
Eh ! gai, sur les mérites
Du bon municipal.

Se lever dès l'aurore,
Travailler jusqu'au soir,
Penser, penser encore,
Tout calculer, tout voir ;
Mettre tout à l'étude,
Palais, vigne ou canal,
Eh ! gai, c'est l'habitude
Du bon municipal.

Prodiguer à nos rues
Air et salubrité ;
Aplanir les verrues
D'un sol accidenté ;
Modérer la dépense,
Sauver le capital,
Eh ! gai, c'est la science
Du bon municipal.

Avoir pour seul principe
L'amour du bien public ;
De Georges ou de Philippe
Réprimer le trafic ;
A tous être propice,
Les voir d'un œil égal,
Eh ! gai, c'est la justice
Du bon municipal.

Dire au ciel : qu'il te plaise
De m'ôter ce fardeau
Qui m'accable et qui pèse
Sur mon humble cerveau,
A ma gloire éphémère
Donne un congé final ;
Eh ! gai, c'est la prière
Du bon municipal.

Vous dont la jalousie,
Les plans ambitieux
Rongent l'âme saisie
D'un courroux factieux,
Qui voulez une place
Au fauteuil cantonal,
Eh ! gai, suivez la trace
Du bon municipal.

J. BESANÇON.

Vigilance du comité de réunion. — Les membres de ce comité, formé par les patriotes lausannois, dès le 9 janvier 1798, et qui avait son siège place de la Palud, veillaient à tour de rôle, au local des séances, afin de pouvoir faire appel à leurs collègues au moindre événement. Le nommé B..., qui y passa la nuit du 27 au 28 janvier, reçut tout à coup une lettre du commissaire de guerre français, lui annonçant pour le lendemain l'entrée des troupes françaises. B... envoya immédiatement cette missive au président du comité, M. Wild, à Ouchy.

Le lendemain, 28, les troupes de la Répu-

blique française entraient à Lausanne. C'était un dimanche, par un temps superbe. Ces troupes furent logées chez les particuliers, dans les temples, partout on en fut encombré.

Brune et Cassat. — Quelques jours après l'entrée de Ménard à Lausanne, il fut remplacé dans le commandement de l'armée française par le général Brune.

« Le lendemain de l'arrivée de Brune à Lausanne, dit un contemporain, j'eus l'occasion de le voir, ayant dû me rendre au quartier général avec MM. Cassat, de Lutry, membre de l'assemblée provisoire, et Dubois, dans le but d'obtenir un ordre pour faire restituer les effets du bailli de Buren, qui avaient été arrêtés au Chalet-à-Gobet. A peine le général, tout charmé d'or, fut-il entré dans le salon, qu'il se précipita dans les bras de M. Cassat. Celui-ci était un de ses anciens camarades ; ils avaient étudié ensemble le droit à Paris et y avaient même rédigé, en commun, le *Journal de la Cour et de la ville*.

» Brune était d'une haute taille, d'une figure martiale et sévère. Pendant une demi-heure que nous restâmes dans le salon, il donna deux traits propres à le caractériser. Quelques individus, pour qui les bouleversements ne sont jamais assez prompts, demandèrent audience. Ils venaient solliciter la destitution de certaines autorités qu'ils accusaient d'aristocratie. Le général, sans leur répondre, se tourna vers nous en disant : « Voyez-vous, ces gens-là veulent tout détruire. » Puis il les congédia sans autre explication. Pour expédier l'ordre que nous attendions, il fit appeler son chef d'état-major, le général Suchet, depuis duc d'Albufera. Ce dernier n'était pas encore levé, quoi qu'il fût près de 9 heures. Cependant, il se hâta et ne tarda pas à arriver, mais il n'échappa point à une réprimande que Brune lui fit, en notre présence, en lui reprochant sa paresse en termes sévères. »

Monsu Muret.

Petètrè bin que vo n'ài jamé cognu cé monsu, et portant c'était on bon citoyen ; l'est por cein qu'à Mordze, dè io l'étai bordzai, la Municipalità a décrètà dè l'ài fèrè on monumeint, que sara n'a granta colonda ein pierre dè taille, io y'arà son nom marquà ein grossès lettrès, avouè cé dè dou z'altro bons citoyens que l'ont bin meretà assebin.

Se vo n'ài pas cognu cé monsu Muret, vo z'ein ài pràò oïu dèvezà stàò dzo qu'on met tot sein dessus dèzo po fètà lo centenèro et que delon, que sarà don n'a demèinze dein to lo canton, on va pliantà d'ài z'arbo dè liberta et que ti lè citoyens et mimameint lè fennès et lè z'einfants dèvetront mettrè n'a cocarda verda po allà tsantà àò prèdzo on chaumo coumandà tot espret.

Et lè parardès que sè faront dein ti lè veladzo ! Mè redzoïè dza dè cein vâirè, kà tsi no, cein vâo ètrè rudo galè : y'è vu dzà hiai lo secretèro dè l'abbayì qu'èpussâtavè noutron vilho drapeau que l'est lo syndico que lo vâo portà ; et n'est pas lo tot : lo valet à Marque qu'est dein la cavaleri et lo Jone à l'assesseu qu'a fè se n'ècoula dein lo trein sont z' dègue-nautsi, ne sé io, d'ài z'hailions dè Cent Suisses dè la fèta d'ài Vegnolans et vont sè promenà à tsèvau, ein tètà d'ào cortège per tot lo veladzo, drài dèrrai la fanfara. Et pu, quand n'òureint dèbordèrà lo canon et que pertot on tsantèrà :

Vaudois ! un nouveàu jour se lève ! etc.

àò bin cllia que sè dit :

Que dans ces lieux règne à jamais,
L'amour des lois, la liberté, la paix !

Tonnerre ! y'ein a bin que voudront ètrè d'ào canton dè Vaud cè dzo quie !

Don, po ein reveni à Monsu Muret, se l'ài font on monumeint pè Mordze, font bin ! k'ài, coumeint vo z'è de c'étai on citoyen que n'avài pas poairè d'ài Bernois et que ne sè laissivè pas martsi su lè z'artets. Avouè Frédéric de la Harpe que fasà d'ài pi et d'ài mans pè Paris po no trèrè dè dèzo la patta dè l'or, avouè Monod et Cart que fasont totès lè z'herbès dè la St-Djan po qu'on n'appartignè perein ài moutsès, Muret est ion dè clliao que sè sont lo mè bailli dè cousins et qu'ont lo mè batailli po no fèrè arrevà à cein que ne sein ora.

Et n'étai pas lo tot : quand les baillis uront fè lào mallès et que l'uront prài lào beliets po Berne, faillai tot mettrè à novè per tsi no ; s'agessà dè nonmà lè Conseillers, lè dzudzo et tot lo commerço.

Adon, quand lè citoyens que vo z'è de uront prài lo temon dè la barqua n'est ni la vaudaire et ni lo dzoran que lè z'ont épouairi et s'ein sont teri à l'honneu. — Respect po ti leu !

Muret (Jules dè son petit nom) étai don avocat pè Mordze et d'apremi que faillai tot organisà po fèrè martsi d'attaque lo canton, l'al-làvè pràò soveint à Lozana.

On iadzo que l'ài étai zu, l'avài ètà fèrè n'a verià àò théâtre, que sè trovavè pè Marthèrà, que crayo, et va sè mettrè àò partèro ; adon, coumeint la comédie n'avài pas onco coumeinci, Muret avài gardà son bugne su la tèta, kà fasà on bocon frài, et l'étai on pou dolliet.

Y'avài drài dèrrai li n'a vilha dama qu'avài bin septante-cinq et que sè met à mormottà quand ve Muret sè chetá à la plliage dè devant, sein trèrè son bugne, que cein gravavè coumeint ion dè no z'altro quand on va pè lo théâtre et que l'ài a drài devant on n'a dama, avouè dè clliao grands tsapès pliens dè botiets et dè totès sortes d'affèrès !

Adon la vilha, que lo bugne à Muret eimbè-tavè, sè met a derè à sa serveinta qu'étai dè-coutè :

— Sébayi se cé ogre qu'est drài devant no ne va pas felà astout dè perquie ?

Muret, quand l'òut cein, se virè on bocon et fà à la vilhe

— N'aussi pas poairè, madama, lè z'ogres ne medzont què dè la tsai fraitse !

(Historique.)

C. T.

Marguerite l'effeuilleuse.

NOUVELLE VAUDOISE

III

L'oncle Samuel voyait avec grand plaisir la faveur croissante qui entourait sa gentille filleule ; de plus, le sourire singulier avec lequel il accueillait certains bruits circulant déjà dans la contrée au sujet d'un mariage possible entre le vieux Cornaz et sa jolie servante ne contribuait pas à les faire taire.

Sur ces entrefaites, Antoine revint au village après six semaines d'école militaire. Son père, disposé à pardonner les torts de l'enfant prodigue, avait tiré de sa cave quelques bouteilles d'excellent vin du Dézaley, 1834, pour fêter son retour. Il va sans dire qu'on n'avait pas oublié le classique veau gras, seulement ce dernier s'était transformé pour la circonstance en cochon de lait. Marguerite attendait avec curiosité l'arrivée du fils de la maison et n'ignorant pas la mésintelligence qui avait régné entre celui-ci et Abram Cornaz, elle se faisait une joie de la réconciliation qui ne pouvait manquer d'avoir lieu entre le père et le fils. Hélas ! ces beaux préparatifs et ces doux projets furent faits et conçus en pure perte...

Une quinzaine de jours auparavant, Antoine ayant obtenu une permission pour un dimanche entier, s'acheminait joyeusement du côté de la maison paternelle, animé des meilleures intentions du monde. Il se proposait de faire la paix avec son père et comptait lui promettre de changer de conduite à l'avenir. Cette démarche était sincère de sa part, car il sentait bien que ses procédés à l'égard de son père n'étaient pas ceux qu'on devait attendre d'un bon fils et d'un brave garçon. Malheureuse-